



# sdage

Schéma Directeur  
d'Aménagement et  
de Gestion des Eaux



2022  
2027

Bassin de **La Réunion**

Dans la perspective de la révision du **Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027**, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité de La Réunion organisent jusqu'au 01 septembre 2021, une consultation publique.

Au cœur de cette consultation, les enjeux de l'eau sur l'île.

**Votre avis compte !**

L'objectif de cette consultation est de permettre aux Réunionnais de donner leur avis sur les solutions à mettre en œuvre dans les 6 prochaines années, afin de reconquérir le bon état des eaux et des milieux aquatiques à La Réunion et développer une gestion plus équilibrée de l'eau.

**Les avis qui seront examinés par le Comité de l'Eau et de la Biodiversité.**

Pour participer à cette consultation : <http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr>

## Qu'est-ce que le SDAGE ?

Le SDAGE (*Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux*) est un ensemble de documents définissant la politique de l'eau et des milieux aquatiques.

Il précise les modalités d'organisation administratives (*orientations fondamentales et dispositions*) en vigueur à La Réunion pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et pour préserver ou améliorer l'état des eaux dans toutes ses composantes : rivières, poissons et crustacés, eau potable, assainissement, pollutions, etc.

Il donne les objectifs pour atteindre le bon état des cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

Il est associé à un programme de mesures qui définit les actions à mener pour atteindre les objectifs du SDAGE (*mesures techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles*). Il en précise le maître d'ouvrage potentiel, l'échéancier et le coût.

Localement, à l'échelle d'une micro-région, le SDAGE peut être décliné en SAGE (*Schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Retrouver l'intégralité des documents : <http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr>



## Qui élabore le SDAGE ?

### Une démarche participative

Le SDAGE est élaboré par le Comité de l'eau et de la biodiversité – le parlement de l'eau et de la nature à l'échelle de La Réunion – qui regroupent l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau et de la biodiversité (*collectivités territoriales, acteurs économiques, monde associatif, services de l'État*).

Sa construction associe également très largement tous les autres acteurs de l'eau et des milieux aquatiques dont le grand public autour de deux grands rendez-vous : la définition des « Questions importantes », c'est-à-dire les enjeux auquel le SDAGE doit répondre, qui s'est tenue début 2019, puis le projet de SDAGE proprement dit. La consultation publique sur le projet de SDAGE aura lieu du 01 mars 2021 au 01 septembre 2021.

## La portée du SDAGE 2022-2027

Les dispositions du SDAGE ont une portée juridique importante :

- les collectivités et les organismes publics doivent s'y conformer dans leurs actions et leurs décisions de financement ou d'aménagement, certains documents d'urbanisme comme les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCoT) doivent être compatibles avec le SDAGE ;
- les projets pouvant avoir un impact sur l'eau et les milieux aquatiques ne seront autorisés par les administrations (*préfecture, mairie...*) qu'à la condition de respecter les dispositions définies dans le SDAGE ;
- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), d'initiative locale, doivent eux aussi se conformer au SDAGE, et eux-mêmes sont opposables aux tiers.

## Le SDAGE et le programme de mesures 2022-2027

Le SDAGE et le programme de mesures 2022-2027 sont le fruit d'une mise à jour des documents en vigueur pour la période 2016-2021 selon les priorités prédéfinies par le Comité de l'eau et de la biodiversité et le Préfet de La Réunion. Ainsi, le présent SDAGE se structure autour de **5 orientations fondamentales** schématisées comme suit :

### OF 1 TRANSVERSALE

INTÉGRER LA GESTION DE L'EAU DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### OF 2

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POUR GARANTIR L'EQUILIBRE DES MILIEUX NATURELS ET SATISFAIRE LES BESOINS

### OF 3

PRÉSERVER ET RÉTABLIR LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET LEUR BIODIVERSITÉ

### OF 4

RÉDUIRE ET MAÎTRISER LES POLLUTIONS

### OF 5 TRANSVERSALE

ADAPTER LA GOUVERNANCE, LES FINANCEMENTS ET LA COMMUNICATION EN VUE DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT

Ces enjeux sont déclinés dans le SDAGE sous forme de 15 orientations et 43 dispositions.



## Des objectifs environnementaux ambitieux et réalistes

Partant du constat de 2019 avec seulement 44 % de masses d'eau<sup>1</sup> (rivières, nappes, etc) en bon état<sup>2</sup>, le SDAGE 2022-2027 affiche un objectif ambitieux de 67 % des masses d'eau en bon état dans 6 ans. Le chemin à parcourir pour atteindre l'objectif des 100 % est encore long et difficile. En effet, l'importance des populations qui vivent dans le bassin et les activités économiques qui s'y sont développées, jointes aux spécificités de l'île (*relief, climat...*) rendent la situation très fragile. Il sera nécessaire d'intégrer davantage la protection et la gestion écologiquement viable des eaux dans les autres politiques telles que celles de la biodiversité, de la prévention des inondations, de l'aménagement du territoire et des politiques sectorielles comme l'agriculture ou l'énergie. Certaines actions sont coûteuses, longues et complexes à mettre en place sans oublier la capacité de résilience du milieu naturel (*temps de réponse parfois très long du milieu aquatique après la mise en place des actions*).

### Objectifs sur les masses d'eau

L'état des lieux conduit en 2019 a permis d'établir l'état actuel des masses d'eau et ainsi de les comparer avec les objectifs fixés pour 2027.

	Bon état en 2019	Objectif 2027
Cours d'eau	13%	58%
Eaux souterraines	70%	70%
Eaux côtières	67%	75%
Grand Etang ( <i>plan d'eau</i> )	100%	100%
Etangs du Gol et de St-Paul ( <i>eaux de transition</i> )	0%	50%

Ces objectifs sont à apprécier au regard des autres bassins et pays européens, par exemple, en France : 44 % de bon état en moyenne. Pour autant, dans notre contexte insulaire, la préservation de notre patrimoine écologique et de nos ressources est essentielle pour le développement du territoire et pour faire face au changement climatique.

## Quels progrès depuis le précédent SDAGE ?

L'état écologique des cours d'eau se dégrade. Seuls 2 cours d'eau sur 24, sont en bon état écologique en 2019. Ainsi plus de 87 % des masses d'eau de surface sont dans un état insuffisant. Les principales pressions identifiées comme à l'origine de ces dégradations sont :

- la continuité écologique<sup>3</sup> et les prélèvements d'eau ;
- les pêcheries de bichiques ;
- le braconnage.

Concernant l'état chimique, l'amélioration des protocoles d'analyse met en lumière la présence et l'émergence de certains polluants, toutefois l'état semble stable.

La Réunion compte 27 masses d'eau souterraines. Il apparaît que les objectifs d'atteinte du bon état sont presque satisfaits. En effet 70 % des masses d'eau souterraines sont en bon état global en 2019. Néanmoins, il reste de nombreuses actions à mener.

Sur les 12 masses d'eau côtières, 4 dont 3 masses d'eaux récifales ne sont pas en bon état. L'état global est stable.

L'état des étangs est également globalement stable. Grand Etang reste en bon état. Tandis que l'étang de Gol est fortement dégradé par la présence de polluants provenant des rejets directs effectués dans l'étang et du bassin versant. L'état de l'étang de Saint-Paul s'améliore, notamment, grâce aux actions menées par la Réserve nationale de l'Etang de Saint-Paul.



(1) Le terme « masse d'eau » est un concept introduit par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. La masse d'eau correspond à un volume d'eau dont les caractéristiques sont communes et les pressions urbaines, agricoles ou industrielles sont homogènes. Les objectifs européens sont fixés à l'échelle de la masse d'eau. Par exemple, le Grand Etang est une « masse d'eau » « plan d'eau », la rivière Sainte-Suzanne est une « masse d'eau » « cours d'eau », le cirque de Cilaos, le bras de Cilaos, et la rivière Saint Etienne sont trois « masses d'eau cours d'eau » pour une même rivière. (2) La directive européenne cadre sur l'eau définit le « bon état » d'une masse d'eau lorsque l'état écologique (eaux de surface) ou quantitatif (eaux souterraines) et l'état chimique sont bons. (3) La continuité écologique se définit comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction (*aller-retour entre l'océan et les rivières*), leur croissance, leur alimentation ou leur abri, et le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

# SDAGE et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Les deux documents sont complémentaires. Les orientations et les dispositions relatives aux débordements de cours d'eau et aux submersions marines, ainsi que celles relatives à la connaissance et à la conscience du risque d'inondation sont communes au SDAGE et au PGRI. Celles relatives à la réduction de la vulnérabilité du territoire sont exclusivement dans le PGRI et ne figurent pas dans le SDAGE.

LES SOLUTIONS POUR RETROUVER LE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU SONT ORGANISÉES AU SEIN DE 5 ORIENTATIONS QUI DÉFINISSENT LES STRATÉGIES ET ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE :

1

## INTÉGRER LA GESTION DE L'EAU DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les différents acteurs de la gestion de l'eau douce, de la mer, de la prévention des inondations et de l'aménagement du territoire doivent agir ensemble face à l'objectif de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de gestion de l'eau est un enjeu essentiel pour La Réunion.

Les modes d'occupation des sols et l'aménagement du territoire de manière générale en zones urbaines ou rurales peuvent avoir un impact sur les milieux aquatiques. Compte-tenu du relief de l'île et du climat tropical (fortes pluies), et des circuits préférentiels d'écoulement que constituent les ravines, les impacts sur les milieux récepteurs en aval sont également exacerbés, en particulier sur le lagon.

*Exemples d'actions : Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et maîtriser le ruissellement, prendre en compte le risque érosion, valoriser les zones humides, gérer les inondations, considérer le changement climatique comme un préalable pour la plupart des mesures et l'anticiper...*

Avant l'homme



Après l'urbanisation



Le modèle futur

5

## ADAPTER LA GOUVERNANCE, LES FINANCEMENTS ET LA COMMUNICATION

Cette orientation vise à rendre plus efficaces les politiques publiques par la coordination des différentes stratégies territoriales, l'augmentation du lien entre les acteurs et l'amélioration du partage de données. Les sources de financement dans le domaine de l'eau sont multiples (autofinancement, subvention, prêts...), mais leurs modalités d'accès et leurs complémentarités peuvent être améliorées pour dynamiser les projets. Enfin, faire de l'eau une priorité pour tous pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux.

4

## RÉDUIRE ET MAÎTRISER LES POLLUTIONS

La ressource en eau est généralement de bonne qualité à La Réunion, aussi bien au niveau des cours d'eau et des eaux littorales qu'au niveau des nappes phréatiques. Des investissements importants ont été réalisés dans les infrastructures d'assainissement collectif mais l'assainissement non collectif reste important (environ 50 %) et constitue un enjeu clé du territoire. De la même façon, malgré une amélioration des pratiques agricoles, les pollutions aux nitrates ou aux pesticides sont encore visibles.

*Exemples d'actions : garantir le bon fonctionnement de l'assainissement collectif, améliorer la qualité des eaux usées traitées et rejetées dans le milieu naturel, étendre les réseaux d'assainissement collectif et réhabiliter les installations vétustes, maîtriser les rejets industriels, accompagner les pratiques agricoles pour réduire les nitrates et l'utilisation des produits phytosanitaires, gérer les eaux pluviales...*



## 2

### PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POUR GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES MILIEUX NATURELS ET SATISFAIRE LES BESOINS

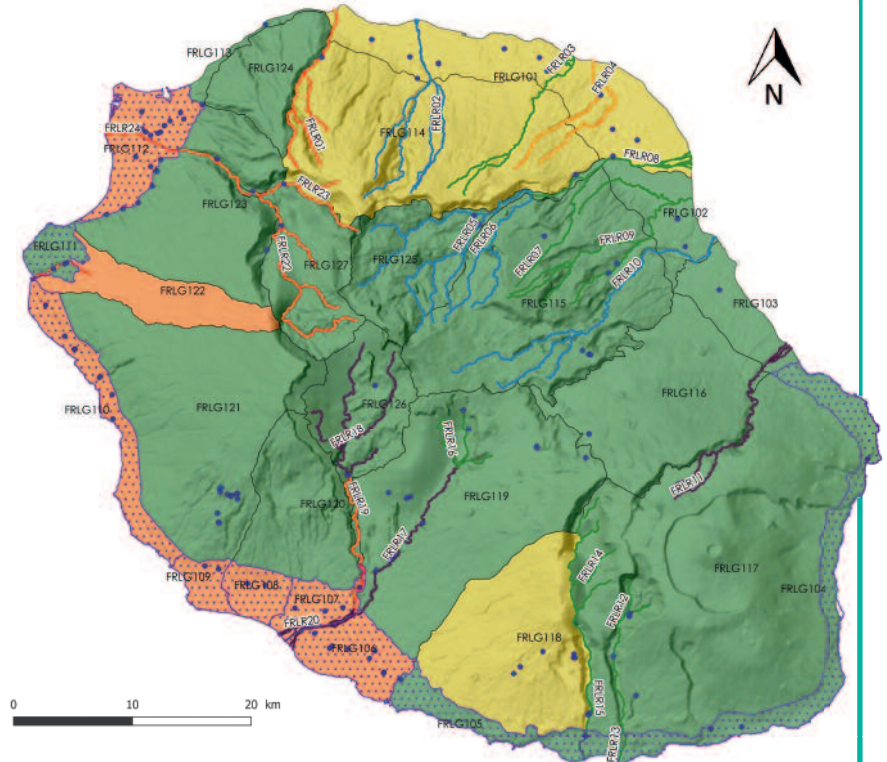
La Réunion bénéficie d'une ressource en eau globalement abondante mais inégalement répartie dans le temps et dans l'espace :

- Risque de pénurie en fin de saison sèche dans l'Ouest et le Sud ;
- Difficultés d'accès aux ressources en fonction de l'altitude ;
- Vulnérabilité de la ressource en eau souterraine en bordure littorale vis-à-vis du risque d'intrusion saline.

La stratégie du SDAGE vise à mieux maîtriser nos prélèvements d'eau, mettre en place une gestion concertée et partagée de cette ressource et à la protéger pour garantir une eau de bonne qualité.

*Exemples d'actions : gérer la ressource pour garantir la satisfaction de tous les usages, au bon moment, au bon endroit à un coût raisonnable, tout en garantissant l'équilibre des milieux ; garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée au robinet ; diminuer les pertes dans les réseaux, économiser l'eau...*

### Pression liée aux prélèvements de la ressource en eau



#### Légende

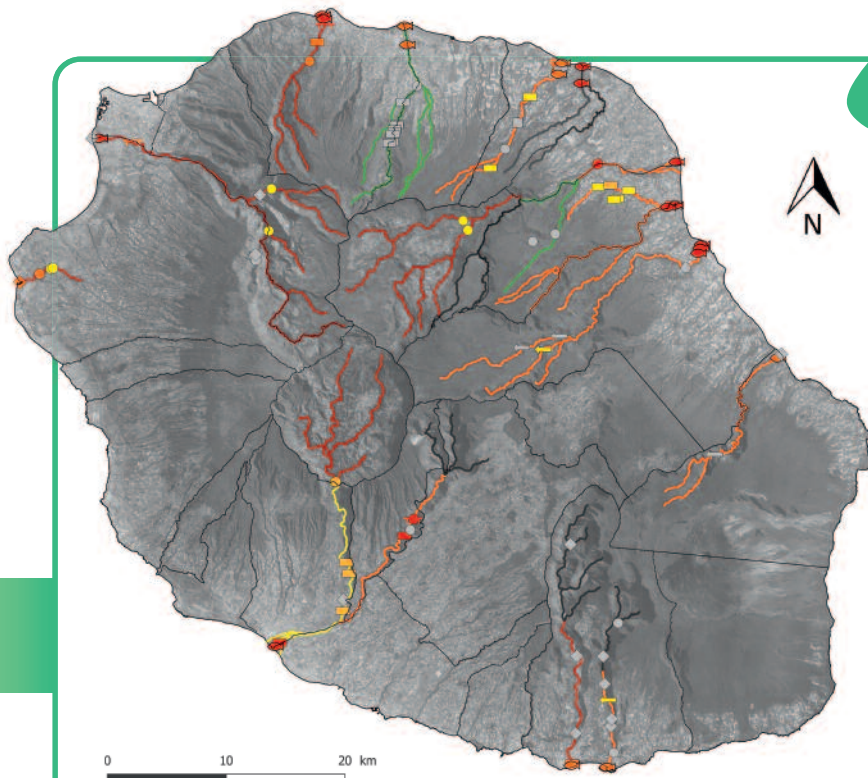
- Captages eaux souterraines
- ▨ Zones de répartitions des eaux

#### Pression liée aux prélèvements

- |            |             |
|------------|-------------|
| Très forte | Faible      |
| Forte      | Très faible |
| Moyenne    | Nulle       |

#### Pression des prélèvements des masses d'eau souterraines

- |        |         |
|--------|---------|
| Forte  | Modérée |
| Faible |         |



## 3

### PRÉSERVER ET RÉTABLIR LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET LEUR BIODIVERSITÉ

Les rivières, les étangs et les eaux côtières sont des milieux naturels remarquables qui abritent une biodiversité riche et diversifiée. Les interactions constantes entre le milieu continental et le milieu marin constituent la caractéristique majeure des milieux aquatiques réunionnais.

*Exemple d'actions : restaurer la franchissabilité des obstacles dans les cours d'eau, améliorer la connaissance, préserver les zones humides, régulariser les pêcheries de bichiques et lutter contre le braconnage, maîtriser l'impact des activités sur le littoral (eaux récifales)...*

#### Légende

##### Pression continuité écologique

- |               |
|---------------|
| Très forte    |
| Forte         |
| Modérée       |
| Faible        |
| Nulle         |
| Non Concernée |

##### Priorité

- |            |
|------------|
| Très forte |
| Forte      |
| Moyenne    |
| Faible     |
| Aucune     |

##### Ouvrages

- |                  |                  |
|------------------|------------------|
| Assec            | Radier           |
| Captage          | Seuil            |
| Hydroelectricité | Limite communale |
| Pêcheirie        |                  |

### Obstacles à la continuité écologique sur les masses d'eau cours d'eau à La Réunion

## Quelques chiffres clés

# 87%

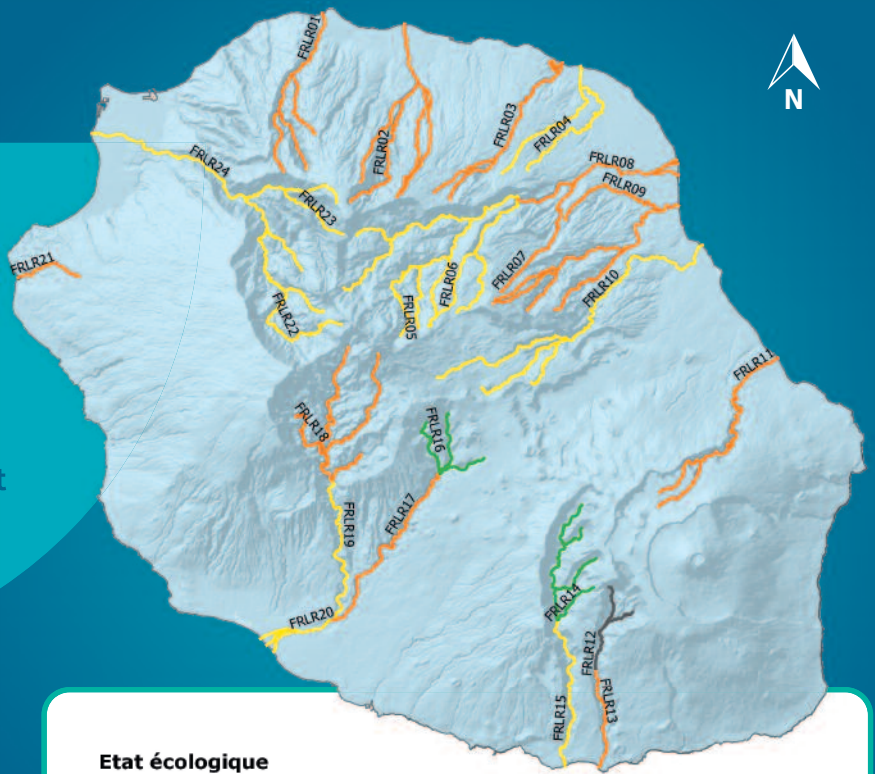
des cours d'eau sont dans un état écologique médiocre ou moyen, c'est-à-dire moins que bon

sur  
**140 millions**

de m<sup>3</sup> d'eau distribués, il y a 40% de "pertes" en moyenne sur les canalisations d'eau potable

Un programme de mesures chiffrés à environ  
**350 M€**  
sur 6 ans

Près d' **1 milliard d'€** d'investissement  
(Europe, Etat, office de l'eau, office français de la biodiversité, les collectivités...) nécessaires sur 15 ans pour l'eau et l'assainissement



### Etat écologique

- Très bon état écologique
- Bon état écologique
- Etat écologique moyen
- Etat écologique médiocre
- Etat écologique mauvais
- Etat écologique inconnu

### Evaluation de l'état écologique des masses d'eau cours d'eau

0 5 10 15 20 km

# 12

captages prioritaires pour lesquels l'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau en mettant en place des programmes d'actions adaptés sur leurs bassins versants.

# 10

réunions de concertation avec tous les acteurs pour assurer la rédaction du SDAGE

# 48%

de la population a un dispositif non collectif de traitement de leurs eaux usées (fosse septique...), dont le bon fonctionnement doit être garanti